

Fiez, le 28 mai 2013

PREAVIS MUNICIPAL NO 03/2013

Séance du Conseil général du 25 juin 2013

Vente de la parcelle No 448 sise à Clos Berthy Sud propriété de la Commune de Fiez

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 26 septembre 2001, le Conseil général de Fiez a accepté que la Commune achète la parcelle No 35 sise à Clos Berthy, propriété de l'Hoirie Marthe Kiener, parcelle d'une surface de 2508 M2 sise en zone villa. Le prix offert par le représentant de l'hoirie était de CHF 140.00 le m2, soit un montant total de CHF 351'120.00.

En date du 6 novembre 2007, le Conseil général de Fiez a accepté d'autoriser la Municipalité de procéder à la vente des parcelles Nos 35 et 447 pour un prix minimum de CHF 280.00 le m2.

Aujourd'hui, la Commune de Fiez reste propriétaire de la parcelle No 448 d'une surface de 778 m2.

La Municipalité a présenté à la population de Fiez un projet de modération de trafic sur la route des Mûriers et de Champagne, projet qui inclut également le remplacement d'un tronçon du réseau de défense-incendie.

Afin de financer ce projet, la Municipalité est d'avis de procéder à la réalisation de la parcelle No 448, vente qui avait été prévue, par ailleurs, dans le cadre du plafond d'endettement pour la législature 2011-2016.

Les conditions actuelles prévalant sur le marché immobilier demeurent encore favorables et la demande reste soutenue en raison de taux d'intérêts durablement bas. Ceci exposé, il est difficile de supputer comment évoluera le marché immobilier dans un futur proche, la Suisse romande connaissant localement des prix fortement surévalués.

Il s'agit pour votre Municipalité de profiter des conditions favorables du marché immobilier et d'anticiper une correction des prix qui interviendra à terme.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal du 28 mai 2013 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité de procéder à la vente de la parcelle No 448 sise à Clos-Berthy Sud pour un prix minimum de CHF 350.00 le m2. A prix égal, l'avantage sera donné à un habitant du village.
2. de porter le produit de la vente au compte No 220.424.02 et d'amortir le compte de bilan No 1230.02

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

D. Farde

Natali Wimmer

